Info Service Social



**MA RETRAITE / MES DEMARCHES**

Vous vous interrogez sur vos possibilités de départ en retraite et vous ne savez pas les démarches à entreprendre ?

*Ci-dessous, voici un récapitulatif des étapes à réaliser :*

* Je fais le point sur **mon relevé de carrière** (reçu par courrier à 55/56 ans ou disponible survotre compte assurance retraite) afin de déterminer la date de départ et de faire la mise à jour de mes trimestres si nécessaire
* Je vérifie mon **compte professionnel de prévention** (C2P : points pénibilités) et fais la conversion de mes points si cela est possible
* Je **fixe ma date de départ** en fonction des éléments de mon relevé de carrière et de mes points pénibilité. 2 cas de figure :
* **1er cas : Pour une retraite classique à l’âge légal**
* Je **constitue ma demande de retraite 6 mois** avant soit en ligne, soit en format papier auprès de la CARSAT et d’AGIRC/ARRCO et j’en informe oralement mon employeur (service RH et/ou responsable d’équipe)
* Une fois ma date de départ validée par la CARSAT et au plus tard 2 mois avant le départ, je **rédige un courrier de préavis que je remets au service RH** (en courrier RAR ou en main propre)
* **2ème cas : Pour une retraite anticipée (carrière longue ou retraite au titre du handicap)**
* Je fais une **demande d’attestation** de départ anticipé auprès de la CARSAT 10 mois avant la date de départ envisagée. Attention, cette attestation n’est pas votre demande de retraite !
* Une fois l’attestation reçue, je peux faire ma demande de retraite puis je réalise les mêmes étapes que le cas n°1

**Prénom NOM**, **Assistante de Service Social intervenant pour ENTREPRISE**, est à votre disposition pour vous conseiller, vous informer sur vos droits et vous accompagner dans ces démarches.

Prenez rendez-vous au **TEL** ou par mail : **...@acist.asso.fr**